

Du racisme envers les blancs ? Du racisme tout court !



Vous en avez peut-être entendu parler : le nouveau clip du rappeur Nik Conrad a été supprimé de YOUTUBE car il incitait à la haine raciale.

"Profondément choqué" par la vidéo, l'ancien ministre de l'Intérieur Gérard Collomb avait demandé que le clip soit retiré. Il avait obtenu rapidement gain de cause, mais le clip avait été reposté plusieurs fois dans la foulée.

C'est quoi ça ? ...

Dans cette chanson, il appelle notamment à tuer "des bébés blancs". "Attrapez-les vite et pendez leurs parents, écartelez-les pour passer le temps, divertir les enfants noirs de tout âge petits et grands", poursuit ce rappeur.

La justice pourrait condamner Nik Conrad à 5 ans de prison et 45 000 euros d'amende pour insultes raciales.

Ce clip nous fait réagir car, d'habitude, on a plus souvent des exemples de racisme envers d'autres communautés dont la communauté noire. La loi du 13 juillet 1990 condamne « toute discrimination fondée sur l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion est interdite. L'Etat assure le respect de ce principe dans le cadre des lois en vigueur. »

Ce clip l'a fait particulièrement réagir.

La suppression du clip pose cependant la question de la censure. On peut se demander qui a le droit de supprimer des vidéos sur le net. Mais surtout, comment c'est possible, vu qu'on nous dit toujours qu'on laisse des traces partout ... Je n'ai pas encore trouvé de réponse à cette question.

Axel DELCROIX, 3e.

Sources : les inrokuptibles, France info.